



A. P. E. I. DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS D'ENFANTS INADAPTES

2, rue de Bretagne 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

☎ 06 81 99 03 78

courriel : apei.sqy@laposte.net

site internet : www.apei-sqy.fr

N.B. - La procédure décrite ci-après n'a de sens que si vous effectuez vos virements en ligne à partir du site de votre banque et si vous utilisez une messagerie électronique.

REGLEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE

Pour gagner du temps, économiser des chèques et des enveloppes, et ne pas attendre des semaines pour voir les chèques débités, il est possible de procéder à vos règlements par virement bancaire.

Il est indispensable de communiquer à l'APEI, par e-mail, la trace de votre virement car c'est celui-ci qui fait office de **justificatif** comptable et éventuellement fiscal. **Ce document doit donc comporter la date, le motif et le montant du virement.**

LA METHODE EST ASSEZ SIMPLE

Prenons l'exemple d'une cotisation :

- Vous faites une demande de virement à notre profit auprès de votre banque, en indiquant dans le libellé : **COT xxxx (année)** + prénom et nom **de l'adhérent** (ex : « COT 2016 Patricia PETIT »)
- Puisque vous avez procédé à partir de son site, vous téléchargez la confirmation de virement (au format .PDF)
- Vous envoyez ce document par e-mail à l'association : apei.sqy@laposte.net
- Vous recevez alors un e-mail confirmant la prise en compte de votre règlement
- C'est tout ! Vous êtes à jour de votre cotisation.
- **Attention** : elle ne vous donne droit à votre réduction fiscale que si le nom de l'adhérent correspond à celui du titulaire du compte.

Dans le cas d'un don :

- Même procédé, mais en indiquant dans le libellé : **DON** + prénom et nom **du donateur** (qui doit correspondre à celui du compte bancaire) (ex : « DON Olivier MOREAU »)
- **Attention** : ici encore, vous ne bénéficierez de votre réduction fiscale que si le nom du donateur correspond à celui du titulaire du compte.

Dans le cas d'une activité :

- Même procédé encore, en indiquant dans le libellé : xxxx (*activité*) + prénom et nom **du participant** (ex : « Parc St Paul Alain LEFEBVRE »)
- Si le paiement doit être étalé (3 versements pour le Camp de Pâques par exemple), programmez à l'avance les trois virements, chacun pour l'une des échéances, et envoyez les trois confirmations à l'association. Certaines banques n'offrent pas cette possibilité ; dans ce cas, recourir aux chèques traditionnels.
- **Attention** : pour que l'inscription soit enregistrée, il est indispensable de mettre en copie de l'e-mail le responsable des clubs : roland.thiery@free.fr

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire pour toute précision, par e-mail de préférence.